



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC/2000-08

10 avril 2000

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Vous trouverez ci-joint, pour l'information des membres du Comité du développement, une note du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, pour la réunion du Comité du 17 avril 2000.

* * *

Note du Président à l'intention du Comité du développement

Cette réunion du Comité du développement est la première à laquelle je participerai sans la présence de Michel Camdessus. Je saisis cette occasion pour exprimer toute l'admiration que m'inspire l'action remarquable que, pendant toutes ces années à la tête du FMI, il a menée pour promouvoir la stabilité financière et faire face à des crises financières. Je lui suis avant tout reconnaissant d'avoir fait du FMI un partenaire de la Banque si efficace dans la lutte contre la pauvreté. Je me réjouis à la perspective de collaborer aussi étroitement avec Horst Koehler étant donné que nos deux institutions poursuivront des objectifs à la fois communs et complémentaires dans les années qui viennent.

L'an passé, les signes d'une reprise marquée sont apparus après la crise financière qui a déferlé sur le monde en 1997 et 1998. On a également observé une volonté plus forte et mieux affirmée de lutter contre la pauvreté dans le monde. Ce sont là deux signes encourageants. Pour notre part, à la Banque, nous continuons depuis la réunion du Comité du développement de septembre dernier à avoir une vision plus claire du développement, ce qui nous permet de mieux accomplir notre mission fondamentale qui est de faire reculer la pauvreté.

Un certain nombre d'éléments clés — la croissance et la stabilité économique, un secteur privé dynamique, des investissements dans les ressources humaines et matérielles, un environnement viable, des institutions appropriées et de saines politiques — sont nécessaires pour promouvoir la prospérité, faire reculer la pauvreté et mieux défendre les libertés. Notre récente étude sur « la voix des pauvres » nous a également appris que l'expérience et les déterminants de la pauvreté comportent de multiples aspects. Une meilleure qualité de vie pour les pauvres implique non seulement une élévation de leurs revenus, mais aussi la sécurité et la participation de chacun, un accès plus large et plus équitable à l'éducation et à l'emploi, une amélioration de leur santé et de leur nutrition, un milieu naturel moins pollué et plus viable, un système judiciaire et juridique efficace, des libertés civiles et politiques renforcées et une vie culturelle plus riche.

C'est là un vaste programme pour les pays en développement comme pour la communauté internationale. Pour le mettre en œuvre, il faut avant tout suivre l'approche définie dans le Cadre de développement intégré (CDI), qui tient compte des enseignements que j'ai évoqués et précise l'action à mener au niveau des pays, en aidant chacun d'eux à fixer ses priorités. Le Groupe de la Banque veille particulièrement à aider ses clients et partenaires à accélérer la croissance et à améliorer les conditions de vie des pauvres en apportant son soutien à un système financier efficace et bien contrôlé, à une bonne gouvernance (en luttant contre la corruption), à un système juridique et judiciaire efficace, à des filets de sécurité et à des programmes dans le domaine social, aux établissements d'enseignement et aux institutions diffusant le savoir, aux politiques de la santé et de la population et à la mise en place d'infrastructures, et elle veille en outre à protéger l'environnement. Une croissance tirée par le secteur privé joue un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté. En tant qu'institution publique, nous pouvons aider nos clients à mettre en place des structures solides notamment en matière sociale, ce qui

créera le cadre de politique générale voulu pour attirer des investissements privés et permettra aux gouvernements d'emprunter régulièrement et à des conditions appropriées sur les marchés financiers privés.

Il s'agit là d'une tâche énorme nécessitant un partenariat étroit avec d'autres acteurs clés pour répartir nos efforts, éviter les doubles emplois et agir de façon sélective dans les domaines où nous bénéficions d'un avantage comparatif. Les organisations internationales de développement peuvent certes jouer un rôle important, mais ce sont les pays eux-mêmes qui doivent être maîtres de leur destin. Les priorités de développement doivent être fixées au niveau des différents pays et varient de l'un à l'autre. L'approche CDI met les pays au cœur du processus de développement, la Banque et les autres partenaires apportant une aide sous forme de ressources financières, de savoir et d'informations.

La présente note fait le bilan des progrès réalisés au cours des six derniers mois dans une partie seulement de nos domaines d'intervention. Elle rend également compte du chemin parcouru dans le sens de la réorganisation de notre institution qu'imposent l'évolution de la nature de notre action et la nécessité pour nous de devenir plus efficaces et flexibles et d'être résolu à nous surpasser.

1. La réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette

Le problème de la pauvreté

Notre préoccupation fondamentale est le sort des pauvres du monde entier. Des progrès ont certes été réalisés dans la lutte contre la pauvreté, en particulier en Asie de l'Est, mais ils ont été lents et irréguliers (les graphiques et tableaux ci-joints indiquent l'ampleur du problème de la pauvreté). Ces progrès ont été réalisés sur de nombreux fronts, mais ils restent trop lents pour que les objectifs de développement international fixés pour 2015 puissent être atteints.

Les stratégies d'aide aux pays (SAP) sont devenues plus sélectives et davantage axées sur la pauvreté, la qualité des analyses de la pauvreté s'est améliorée et les progrès se mesurent non plus au montant des prêts, mais à la réduction effective de la pauvreté. L'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté ont été liés plus étroitement dans le cadre de l'effort conjoint Banque-Fonds qui vise à aider plus activement les pays les plus pauvres à élaborer eux-mêmes leurs stratégies de réduction de la pauvreté et à les formuler dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Le Fonds s'emploie essentiellement à les aider à mettre au point de saines politiques macroéconomiques, la Banque se concentrant quant à elle sur les politiques et programmes sociaux et structurels.

L'approche CDI/CSLP est au cœur de notre stratégie au niveau des pays. Nous intervenons également au niveau mondial pour éliminer les contraintes auxquelles les pays ne peuvent faire face par leurs propres moyens, en aidant à fournir des services d'intérêt collectif à l'échelle planétaire, notamment dans les domaines de la santé et de la

recherche agricole, et à mettre en place une architecture mondiale destinée à prévenir les crises et à en atténuer les effets. De plus, nous nous employons au niveau local à aider nos membres à créer des programmes de développement communautaire qui permettent de faire des pauvres des agents du changement.

Plusieurs points de l'ordre du jour de cette réunion du Comité du développement — les échanges, le développement et la réduction de la pauvreté, le VIH/SIDA et les problèmes de développement des petits pays — sont en rapport direct avec la lutte contre la pauvreté. L'expérience montre que la croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante d'une réduction de la pauvreté et que l'accélération de la croissance dépend pour une large part de l'expansion des échanges. Des études empiriques ont établi que dans une économie ouverte, la croissance est généralement plus rapide que dans une économie fermée, mais elles indiquent également que beaucoup de pays parmi les plus pauvres perdent du terrain sur les marchés mondiaux, ce qui ne leur permet guère de bénéficier des effets positifs des échanges sur la croissance. Nous devons prendre un ensemble plus large de mesures pour mettre en place un système d'échanges plus ouvert qui sera à l'avantage de tous les pays. Je suis convaincu que lors de nos réunions, ces questions donneront lieu à un débat fructueux.

Par ailleurs, la lutte contre l'épidémie de VIH/SIDA constitue un aspect critique de notre stratégie de réduction de la pauvreté. Ce fléau, qui n'est pas seulement un problème de santé, fait peser une menace sans précédent sur le développement. Pour faire face au problème du SIDA, il faut adopter une approche multiforme et plus énergique des actions de sensibilisation, des incitations et des mesures dissuasives, du financement et du soutien aux politiques. J'espère que nous parviendrons à nous mettre d'accord sur des mesures claires en vue d'intensifier la lutte contre cette épidémie aux effets dévastateurs.

Les petits pays ont un certain nombre de caractéristiques et de points faibles qui les exposent à des difficultés particulières, en plus des problèmes inhérents au processus de développement. L'examen du rapport du groupe d'étude conjoint Secrétariat du Commonwealth/Banque mondiale sur les petits États est inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Comité. En établissant ce rapport, le groupe d'étude conjoint a collaboré étroitement avec un grand nombre d'autres organismes et bailleurs de fonds internationaux et avec des représentants des petits États eux-mêmes. Il a établi la liste des analyses et des mesures attendues de la communauté internationale ainsi que des petits États proprement dits. À la Banque, nous sommes fermement résolus à collaborer avec eux et d'autres partenaires pour contribuer à la mise en œuvre de ce programme dans les années à venir.

Allègement de la dette

Comme les autres pays à faible revenu, les pays pauvres très endettés n'ont guère la possibilité de mobiliser des financements privés et sont donc fortement tributaires des apports publics, mais vu le poids insoutenable de leur dette, ils ne peuvent échapper au cercle vicieux de la pauvreté sans un allègement systématique de leur dette.

À sa dernière réunion, le Comité du développement a approuvé un renforcement marqué de l'Initiative PPTE. Les seuils d'endettement tolérable ont été abaissés et des liens opérationnels plus solides ont été établis avec l'introduction de stratégies de réduction de la pauvreté émanant des pays eux-mêmes.

On a progressé sensiblement vers la mise en place d'un cadre renforcé — aussi bien en appliquant à titre rétroactif les conditions de l'Initiative renforcée aux pays qui avaient déjà fait l'objet d'un allègement de leur dette dans le cadre du programme PPTE initial, qu'en faisant bénéficier de nouveaux pays de l'Initiative. Cinq pays — la Bolivie, la Mauritanie, le Mozambique, la Tanzanie et l'Ouganda — ont ainsi atteint leur point de décision dans ce nouveau cadre, ce qui porte à près de 15 milliards de dollars le montant des engagements d'allègement de dette pris dans le cadre de l'Initiative. Cette semaine, l'Ouganda devrait devenir le premier pays à atteindre lui aussi son point de décision dans le cadre renforcé. Le programme d'allègement de la dette du Sénégal doit être soumis prochainement à l'attention du Conseil et les dossiers préliminaires concernant le Honduras et la Guinée ont été présentés aux Conseils de la Banque et du Fonds. Si tout va bien, les cinq autres pays bénéficiant de l'Initiative à titre rétroactif — le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Guyana et le Mali — pourraient atteindre leur point de décision dans le courant de l'année. Par ailleurs, on a examiné avec la plus grande attention le cas de nouveaux pays et d'ici au milieu de l'année, deux d'entre eux pourraient atteindre leur point de décision et cinq autres pourraient voir leurs dossiers PPTE préliminaires soumis aux Conseils des deux organisations.

Dans l'intervalle, la coordination entre les institutions multilatérales participant à l'Initiative a été intensifiée et les efforts déployés pour que les bailleurs de fonds contribuent au financement de l'Initiative renforcée ont également donné des résultats positifs. Dans leur majorité, les organes directeurs des banques multilatérales de développement associées à l'Initiative PPTE ont maintenant confirmé leur participation et plusieurs autres institutions envisagent de les imiter.

Comme indiqué dans le communiqué du Comité du développement à l'issue de sa réunion de septembre, le cadre PPTE renforcé ne pourra être mis en place avec succès que si l'on dispose d'un financement suffisant pour supporter les coûts de l'allègement de la dette pour les institutions multilatérales. Depuis l'assemblée annuelle, nous avons poursuivi nos discussions avec les bailleurs de fonds pour obtenir des engagements et mobiliser des contributions supplémentaires. Toutefois, même si tous les engagements actuels se matérialisent comme prévu, les financements disponibles dans le cadre PPTE renforcé restent très insuffisants et les bailleurs de fonds bilatéraux devront octroyer des ressources supplémentaires considérables en sus des apports financiers importants que devront fournir elles-mêmes les banques multilatérales de développement.

2. Développement institutionnel et élaboration des politiques

Renforcement de l'architecture financière internationale

Pour assurer un développement économique harmonieux et parvenir à faire reculer la pauvreté, il faut également réduire le risque de crises financières et l'impact que celles-ci pourraient avoir. Les mesures qui s'imposent à l'échelon national pour réduire la vulnérabilité aux crises sont également indispensables pour promouvoir un développement réussi. Pour mettre en place des structures financières et institutionnelles saines, il faut créer l'ensemble de conditions nécessaires à une économie de marché, notamment suivre des politiques appropriées en matière de monnaie, de budget et de taux de change, mais cela est loin d'être suffisant car le bon fonctionnement d'une économie de marché exige la prise en compte de tous les éléments institutionnels, structurels et sociaux.

Une note d'information intitulée *L'architecture financière internationale : rapport intérimaire sur le rôle du Groupe de la Banque mondiale* a été diffusée auprès du Comité du développement. Depuis septembre, la Banque a réalisé des progrès considérables dans trois domaines importants dans lesquels elle collabore avec le FMI. Il s'agit du Programme conjoint d'évaluation du secteur financier, des rapports sur le respect des normes et des codes, et enfin, des travaux concernant la gestion de la dette. Le Programme conjoint d'évaluation du secteur financier a pour but d'aider les pays à détecter les lacunes de celui-ci, à définir les réponses appropriées, à déterminer les mesures prioritaires à prendre pour assurer le développement de ce secteur et à améliorer la façon dont le soutien extérieur au renforcement des capacités est conçu et fourni. Le programme pilote est maintenant bien avancé et compte tenu de l'expérience déjà acquise, la Banque et le Fonds se proposent de faire passer le nombre d'évaluations de 12 cette année à 24 l'année prochaine.

Comme le Fonds l'y a invitée, la Banque a également accepté le principe d'une collaboration dans la préparation de modules pour les rapports sur le respect des normes et des codes dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif comme le gouvernement d'entreprise, la comptabilité et les régimes d'insolvabilité. En évaluant dans quelle mesure les normes sont respectées, on est mieux à même d'identifier les faiblesses qui peuvent être des facteurs de vulnérabilité économique et financière et l'on aide les pays à fixer leurs priorités de réforme et de développement et la Banque à déterminer à qui elle devrait prioritairement accorder son assistance. La Banque et le Fonds collaborent également à une série d'études sur la gestion de la dette extérieure qui aidera à formuler un ensemble de principes fondamentaux sur la gestion de la dette souveraine qui devrait être examiné cet été par les Conseils des deux institutions. Pour ce qui est de la protection sociale et des filets de sécurité, la Banque répond de plusieurs façons aux vœux du Comité du développement qui souhaite la voir continuer à accumuler et diffuser des connaissances sur les moyens efficaces d'atténuer les effets sociaux des crises.

Bonne gouvernance et lutte contre la corruption

Une bonne gouvernance est indispensable à la croissance et à la réduction de la pauvreté. La réforme du secteur public aide à créer un environnement favorable aux investissements, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, du secteur privé. Des études empiriques récentes ont démontré que la corruption au sein des administrations publiques a un effet négatif sensible sur l'investissement et que la qualité des institutions permet dans une large mesure de prédire les chances de croissance. De plus, la stabilité politique ne contribue pas peu au succès des projets soutenus par la Banque.

Les activités de la Banque dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption sont en plein essor depuis quelques années, d'une part parce que la lutte contre la corruption est devenue en 1997 l'un des grands thèmes de notre action et d'autre part, parce qu'il est de plus en plus manifeste qu'une mauvaise gouvernance entrave le développement et atténue les effets positifs de l'aide. Nous allons publier un rapport intitulé *Aider les pays à lutter contre la corruption : les progrès réalisés par la Banque mondiale depuis 1997*. Notre stratégie comportera quatre grands axes à l'avenir : 1) élargir notre approche en mettant l'accent sur la participation locale, la transparence, la concurrence pour la prestation des services publics (lorsque cela est possible) et la réforme de la fonction publique ; 2) réaliser des études analytiques de meilleure qualité et plus participatives (notamment des examens des dépenses publiques, des études sur les institutions et la gouvernance, et des enquêtes sur la lutte contre la corruption et la gouvernance auprès des ménages, des entreprises et des décideurs) ; 3) adopter une approche à plus long terme de nos prêts pour disposer de la latitude et du temps qu'exige la mise en œuvre de réformes des institutions ; et 4) renforcer nos compétences internes et nos partenariats. Nous continuons à mettre au point diverses formules de collaboration avec le FMI, le PNUD, d'autres BMD, des bailleurs de fonds bilatéraux et des ONG.

Réforme des systèmes juridiques et judiciaires

La primauté du droit est une condition essentielle d'une gouvernance efficace, d'une économie dynamique et d'une réduction durable de la pauvreté. Des recherches récentes ont montré qu'en matière économique, elle est cruciale pour l'investissement et la production et qu'elle favorise considérablement la croissance. Depuis plusieurs mois, des gouvernements, des partenaires internationaux et la société civile collaborent avec la Banque pour mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent les systèmes juridiques et judiciaires et pour concevoir des stratégies propres à combler les lacunes de ceux-ci, conformément aux besoins et aux aspirations des pays. La Banque met également au point des panoplies d'instruments pour effectuer des évaluations approfondies des systèmes juridiques et judiciaires dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté.

De plus, des projets autonomes de réforme juridique et judiciaire sont en préparation ou en cours d'exécution dans les six régions de la Banque. Ils portent sur des questions telles que le renforcement des capacités des gouvernements en ce qui concerne l'établissement des textes de loi, l'amélioration des bases de données, la modernisation de

l'administration et des procédures des tribunaux, la formation des juges, des magistrats, des juristes et des avocats et l'accès plus facile des pauvres au système judiciaire. Par ailleurs, des éléments de réforme juridique et judiciaire sont de plus en plus introduits dans une large gamme de projets, allant des opérations d'ajustement structurel à des projets concernant la gestion du secteur public ou les secteurs sociaux. Une stratégie détaillée sur le droit et la justice est en préparation, des partenariats étant actuellement établis avec des juristes des pays aussi bien industrialisés qu'en développement.

Développement communautaire

Les associations et institutions locales sont à même de contribuer puissamment à l'élévation des revenus et des conditions de vie des pauvres. La Banque apporte un concours croissant au « développement communautaire », en aidant les gouvernements à élargir ces projets de proximité à l'échelon sous-national. Le développement communautaire permet aux organisations communautaires d'exercer pouvoir et contrôle sur les décisions et les ressources, en leur conférant notamment la responsabilité directe de la gestion des ressources internes et externes et des décisions d'affectation de ces ressources. Les démarches communautaires peuvent conduire à une affectation des ressources plus sensible aux besoins des pauvres, à des résultats plus durables et à un accroissement du pouvoir de négociation des communautés pauvres avec l'État, le secteur privé et la société civile.

Gestion des risques liés au cours des produits de base

Partout dans les pays en développement, les producteurs souffrent cruellement de la fluctuation des cours des produits de base. Actuellement, on s'emploie à concevoir des prototypes et à tester les propositions émises par le *Groupe de travail international sur la gestion des risques associés aux produits de base dans les pays en développement*, une initiative qui vise à trouver des moyens d'aider les petits exploitants agricoles et producteurs des pays en développement à gérer les risques liés aux fluctuations des cours des produits de base sur les marchés internationaux. Les résultats des tests effectués donneront des indications sur les mesures à prendre en ce domaine dans un deuxième temps.

3. Biens collectifs mondiaux, savoir, technologie et éducation

Biens collectifs mondiaux

À mesure que l'interdépendance planétaire grandit, notre monde est confronté à une vaste gamme de problèmes qui ignorent les frontières et auxquels les marchés et les gouvernements ne peuvent pas individuellement apporter de réponse. La solution à de nombreux problèmes, environnementaux et autres, passe obligatoirement par une concertation et coopération mondiales. La Banque et les autres institutions de développement peuvent apporter une forte contribution en participant à la mobilisation des efforts au plan international et en encourageant l'investissement dans les biens collectifs mondiaux.

Le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), auquel la Banque a apporté un concours dès sa création en 1972, offre un excellent exemple du rôle qu'elle joue à cet égard. Parmi les autres programmes auxquels elle est associée actuellement, on peut citer, notamment, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la lutte engagée contre le VIH/SIDA, l'Initiative « Faire reculer le paludisme », le Programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest, le Partenariat mondial pour l'eau, et la Commission du Mékong. La Banque apporte aussi un soutien résolu à une nouvelle initiative, l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation, réseau d'États, de fondations, d'organismes internationaux, d'organismes d'aide bilatérale et autres, qui s'emploie à créer un marché pour de nouveaux traitements et vaccins dans les nombreux pays en développement les plus touchés par les maladies graves.

Par ailleurs les actions collectives entreprises pour promouvoir la sécurité de l'environnement mondial, au premier rang desquels figure le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), sont essentielles. Dernièrement, la Banque, en collaboration avec plusieurs gouvernements et entités privées intéressées, a établi le Fonds prototype pour le carbone qui vise, à titre expérimental, à créer un marché des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds investira dans des technologies propres visant à réduire les émissions de ces gaz. La création du Fonds devrait profiter aux pays en développement et en transition à deux égards : ils acquerront ces technologies, en même temps qu'ils tireront profit des échanges de réduction des émissions. Les investisseurs des pays industrialisés tireront également profit de ce Fonds parce que les réductions d'émission leur coûteront moins cher ainsi qu'autrement.

Savoir, technologie et information

Le savoir et l'information sont des biens collectifs essentiels à l'expansion d'une économie, et surtout à celle des pays les plus pauvres où le déficit d'information et de savoir est particulièrement prononcé. La Banque, avec d'autres institutions internationales à vocation mondiale, se doit de jouer un ample rôle dans la création et la diffusion mondiale du savoir et de l'information.

Des progrès sensibles ont été accomplis au sein de la communauté du développement en matière de mobilisation du savoir, de partage efficace de l'information, et de mise de l'internet au service d'un développement durable. Pourtant, il reste encore bien davantage de chemin à parcourir. La Banque met actuellement en place un système de gestion du savoir organisé autour de réseaux de base et de groupes thématiques qui nous permettent de recueillir, de synthétiser et de diffuser le savoir à nos clients et autres partenaires. Nous aidons aussi les États à se préparer à l'économie du savoir en leur assurant une formation, en organisant des échanges en réseau, et en dispensant des conseils stratégiques. Transfert de connaissances et assistance technique sont deux éléments clés de l'action de la Banque en faveur du développement. Pour compléter et renforcer les efforts déjà engagés, la Banque collabore avec un nombre croissant de partenaires stratégiques de la communauté internationale des bailleurs de fonds, de la société civile, du secteur privé et des États. Elle étudie actuellement la

faisabilité d'une initiative connue sous le nom de Portail mondial du développement, un site internet conçu et géré en partenariat et ayant pour principal objectif de servir de point d'entrée d'utilisation facile et de qualité à tous ceux qui sont désireux de partager et de localiser les connaissances et les données les meilleures et les plus actuelles sur le développement. Ce Portail ne serait pas un simple réseau d'information mais il donnerait aussi naissance à une communauté qui encourage la communication et le dialogue entre toutes les parties.

Au cours des derniers mois, parallèlement aux actions entreprises en matière de partage du savoir et de l'information, la Banque, avec d'autres bailleurs de fonds, a porté un intérêt tout particulier aux problèmes de connexité et au comblement du « fossé informatique ». L'intégration à l'économie mondiale suppose un meilleur accès à l'internet. Le nombre de compte internet dans le monde devrait tripler au cours des cinq prochaines années, pour atteindre quelque 300 millions. Mais l'explosion de l'internet, laisse souvent les plus pauvres à l'écart ; quelque 90 % des ordinateurs hôtes se trouvent dans les pays à revenu élevé, qui ne comptent que 16 % de la population mondiale. Faute d'une politique volontariste de promotion du développement des réseaux dans les économies émergentes, le fossé informatique risque fort de se creuser.

Pour combler cet écart, il faut absolument investir dans la connexité. Ces investissements seront particulièrement efficaces dans les pays qui adoptent un cadre réglementaire favorisant la concurrence et encouragent l'acquisition par leurs citoyens de compétences en matière d'information numérique. La Banque continuera d'appuyer des investissements dans la connexité au moyen de dons (dans le cadre de notre programme InfoDev), de prêts et de placements, en complément aux efforts axés sur les contenus qui seront déployés dans le cadre de l'opération de mise en place du Portail mondial du développement.

Éducation

L'éducation est probablement l'un des déterminants les plus importants de la productivité, de la croissance et du recul de la pauvreté. À la Banque, notre objectif à long terme en matière d'éducation est d'assurer à tous un cycle complet d'éducation de base de qualité adéquate, l'acquisition de compétences fondamentales — chacun doit savoir lire, compter, raisonner et posséder des compétences sociales comme l'aptitude au travail en équipe — et la possibilité d'acquérir tout au long de sa vie des qualifications plus poussées dans toute une gamme de cadres institutionnels dispensant une éducation post-élémentaire. L'éducation est un élément essentiel du Cadre de développement intégré et des stratégies de lutte contre la pauvreté. Dans notre dialogue avec les pays et par l'appui financier que nous apportons aux réformes, nous continuerons d'insister pour que l'éducation, et en particulier l'éducation de base et celle des filles, soit une priorité budgétaire. La Banque a honoré l'engagement qu'elle avait pris lors du lancement de l'Initiative « l'Éducation pour tous » en 1990, à Jomtien (Thaïlande) : doubler les prêts au secteur de l'éducation en privilégiant l'éducation de base et l'éducation des filles. Nous allons désormais nous employer avec nos partenaires à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'aucun pays adoptant un plan crédible de scolarisation élémentaire

universelle ne soit retardé faute de ressources. Nous comptons bien participer au dialogue prévu sur ces questions à Dakar dans le courant de ce mois.

4. Situation des pays sortant d'un conflit ou victimes de catastrophes naturelles : la réponse de la Banque

Pauvreté et conflit forment un cercle vicieux. Avec beaucoup d'autres membres de la communauté internationale du développement, la Banque aide à gérer les périodes de transition que connaissent les pays et les régions sortant d'un conflit, comme la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Timor oriental, le Rwanda et la Sierra Leone. À la fin de 1999, la Banque a coordonné une mission internationale d'évaluation conjointe au Timor oriental et a coprésidé, avec les Nations Unies, une réunion de coordination des bailleurs de fonds visant à déterminer les besoins de financement globaux du pays et à mobiliser les ressources extérieures nécessaires. Durant la deuxième moitié de 1999, la Commission européenne et la Banque ont organisé et coprésidé deux conférences de bailleurs de fonds pour le Kosovo qui ont servi de cadre à des échanges de vues sur l'ordre du jour économique et institutionnel, à un examen des besoins humanitaires et de reconstruction et à la mobilisation des ressources nécessaires.

Dans le cadre de l'initiative prise par la Brookings Institution pour combler le hiatus entre secours d'urgence et développement, la Banque, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le PNUD ont entrepris une mission commune en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée en février 2000 pour renforcer les partenariats opérationnels entre les actions de rétablissement de la sécurité, l'aide humanitaire, et l'aide à la reconstruction et au développement. Dans les derniers mois de 1999, le Conseil des administrateurs de la Banque a eu l'occasion d'examiner un point de vue régional sur l'impact des conflits en Afrique et d'étudier des stratégies d'appui transitoire à la République centrafricaine, à la Sierra Leone et au Burundi ; des stratégies comparables sont à l'étude pour d'autres pays.

Les catastrophes naturelles aggravent, elles aussi, la pauvreté en anéantissant les rares ressources que possèdent les pauvres et en détruisant les investissements réalisés dans l'infrastructure et les services dont ils bénéficient. Les mesures prises pour pallier les conséquences des catastrophes naturelles permettent au combat contre la pauvreté d'enregistrer des avancées sensibles. Dans le cadre d'opérations actuelles, nous aidons nos clients à se relever de crises, comme l'ouragan Mitch en Amérique centrale, les inondations au Bangladesh, au Venezuela et au Mozambique et les tremblements de terre en Turquie. Par ailleurs, en février 2000, notre Centre de gestion des opérations de riposte aux catastrophes a organisé une coalition de gouvernements, d'organismes internationaux et autres partenaires en un consortium ProVention qui s'emploie de manière dynamique à améliorer la planification préalable et la riposte aux catastrophes dans les pays en développement.

5. Appui au développement du secteur privé

Nous accordons une priorité sans cesse accrue à l'action en faveur de l'investissement privé et l'activité du secteur privé, principaux déterminants de la croissance, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. La mise en oeuvre de cette priorité passe notamment par l'appui qu'apporte la Banque au maintien de politiques et d'institutions propres à assurer un cadre propice à l'activité économique, conjugué à l'appui qu'apportent la SFI et l'AMGI aux transactions privées qui n'auraient pas lieu sans l'implication du Groupe de la Banque. Nous ne finançons plus d'investissements publics dans les domaines où le secteur privé investit de plus en plus couramment. Nous continuerons de nous attacher à mobiliser des capitaux privés supplémentaires là où le secteur privé ne commence à intervenir que timidement. Nos services de conseil portent avant tout sur le gouvernement d'entreprise, la privatisation et la prestation de services d'infrastructure par le secteur privé et nous avons intensifié notre action en faveur du développement des petites et moyennes entreprises (PME). Parce qu'elle est à même de compléter l'action d'autres institutions, tant publiques que privées, en encourageant l'investissement direct étranger dans une plus large gamme des pays en développement l'AMGI joue un rôle particulièrement important. Et, par l'intermédiaire de la SFI, nous poursuivons les efforts que nous avons entrepris pour soutenir plutôt qu'évincer, le financement par le secteur privé.

Société financière internationale (SFI)

La SFI poursuit la mise en oeuvre de la stratégie, énoncée pour la première fois en 1998 dans le cadre du processus de réflexion sur la SFI au-delà de l'an 2000, pour améliorer son impact sur le développement dans les pays et secteurs pionniers grâce à des investissements directs et des activités de conseil, en même temps qu'elle continue d'intensifier son action sur les marchés financiers. Dans le cadre des efforts entrepris par le Groupe de la Banque pour apporter une solution efficace aux énormes obstacles au développement sur lesquels butent les pays membres (dont l'instabilité accrue des marchés des capitaux), la SFI s'efforce d'élargir l'échelle de son impact sur le développement en faisant preuve de plus de sélectivité, en faisant davantage appel à des partenariats et en jouant un rôle de catalyseur plus vigoureux.

En étant plus sélective — au niveau des secteurs, des pays et des projets — la Société pourra réserver les ressources limitées dont elle dispose, tant en capital, budget que personnel, aux activités où elle est à même d'exercer l'impact maximum sur le développement. Elle se propose ainsi de concentrer ses efforts sur les marchés financiers, les infrastructures (points forts traditionnels) d'apporter un concours accru aux petites et moyennes entreprises (PME) et de renforcer ses compétences et sa contribution dans les domaines assez neufs des services sociaux (santé, éducation) et de la technologie de l'information.

La formation de partenariats, tant au sein du Groupe de la Banque qu'avec d'autres institutions et parties prenantes (autres institutions financières internationales, secteur privé, ONG) permettra à la SFI de démultiplier son impact. Pour ce qui est de son

rôle de catalyseur, la SFI continuera de développer son programme de prêt B dans le cadre de ses efforts de mobilisation directe de capitaux, en même temps mettra au point d'autres instruments novateurs pour attirer plus efficacement des capitaux extérieurs. La SFI confortera également son action de catalyseur en adoptant une stratégie de concentration sur des services de conseil visant expressément à renforcer un cadre favorable à l'activité économique et à accroître les flux d'investissement privé à toute une gamme de secteurs et de situations où il n'y a sans doute plus lieu qu'elle investisse directement.

Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)

La première année de la période de souscription à l'Augmentation générale du capital de l'AMGI se termine début avril. À la date du 7 avril, toutefois, 19 pays seulement avaient souscrit tout ou partie de leur participation à cette augmentation, bien que le Conseil des gouverneurs ait recommandé aux pays membres de souscrire 50 % de leurs parts durant la première année. La recommandation faite aux pays de régler leur souscription en deux versements égaux au cours des deux premières années était fondée sur le calcul du supplément de capital nécessaire à l'AMGI pour mettre en oeuvre son programme de garantie en faveur des pays membres en développement comme prévu. L'AMGI a absolument besoin de cette augmentation de capital pour encourager les apports de capitaux privés aux pays en développement, et les flux de ces capitaux entre pays en développement. L'AMGI a apporté une contribution considérable au développement durant son assez brève existence, et il faut lui permettre de continuer à le faire dans l'intérêt de nos pays membres. Une augmentation des souscriptions est urgente, si l'on veut que l'AMGI puissent continuer à contribuer au développement, et même amplifier son action.

6. Efficacité opérationnelle et organisation interne

Rénovation interne

Au cours des trois dernières années, nous avons réussi à transformer considérablement la Banque. Les principes et programmes adoptés au titre du Pacte stratégique ont contribué à nous rendre plus efficaces en nous rendant plus soucieux des résultats, en accroissant la décentralisation de nos opérations et en nous rapprochant de nos clients, en nous rendant plus accessibles et ouverts à la formation de partenariats, nous dotant de compétences plus solides et plus pertinentes et de produits de meilleure qualité. Ces investissements ont été rentables. Nous procéderons à une évaluation approfondie du Pacte dans le courant de cette année, mais beaucoup de ses effets positifs sont d'ores et déjà manifestes. Près de la moitié des directeurs des opérations pour un pays travaillent dans les représentations de la Banque dans ces pays, où ils assurent la supervision d'environ les trois quarts de notre portefeuille. Un système de gestion du savoir organisé autour de nos cinq réseaux essentiels et de plus d'une centaine de groupes thématiques a été mis en place ; un système d'établissement de rapports administratifs, financiers et opérationnels unitaire remplace désormais plus de 60 systèmes distincts ; et une réforme approfondie de notre politique des ressources humaines a été menée à bien.

La structure organisationnelle de la Banque a été renforcée et la gamme de ses produits élargie. Plusieurs nouveaux produits ont été introduits — prêt et crédit à des programmes évolutifs, prêt et crédit au développement des connaissances et à l'innovation, prêt exceptionnel à l'ajustement structurel, et garanties basées sur les réformes — pour permettre aux équipes responsables d'un pays de réagir plus rapidement et de manière plus appropriée à l'évolution des besoins de nos clients. Des produits financiers plus souples ont été lancés, y compris des prêts à marge fixe et variable basés sur le LIBOR et des produits de couverture à part entière. Plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer le travail de diagnostic de la Banque, et nous avons renforcé notre base de ressources humaines. Nous avons mis en oeuvre une organisation matricielle, que nous nous employons actuellement à renforcer, et qui doit nous permettre d'adapter notre action à chaque pays et de définir précisément les responsabilités, en même temps que de faire bénéficier nos clients de connaissances hors pair et de pratiques optimales.

Tout cela a été accompli dans les limites de l'enveloppe budgétaire du Pacte stratégique, avec un budget administratif net qui est en baisse cette année comme il le sera encore l'an prochain. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer l'efficacité et réduire les activités dont le degré de priorité est assez peu élevé, mais la poursuite de la baisse du budget administratif nous obligera néanmoins à renoncer à des activités ayant un fort impact dans des domaines où nous devons investir pour pouvoir continuer à y intervenir à terme.

Efficacité du développement : qualité et quantité des opérations

La qualité des opérations et leur impact continuent de s'améliorer, malgré la complexité croissante de l'ordre du jour du développement. Dans la ligne du renversement de la tendance des résultats inauguré durant l'exercice 96, la qualité du portefeuille de la Banque a connu des améliorations sensibles et générales durant l'exercice 99. Les projets à risque ne représentent plus que 19 % du portefeuille (Ex. 99), contre 33 % durant l'exercice 96, tandis que la qualité à l'entrée dans le portefeuille a atteint le taux de 89 % (Ex. 99), contre 67 % seulement durant l'exercice 96. Le Département de l'évaluation des opérations, unité indépendante au sein de la Banque, estime que 81 % de toutes les opérations de la Banque et 93 % de toutes les opérations de prêts à l'ajustement durant les exercices 98-99 ont obtenu des résultats au moins satisfaisants, contre 77 % et 80 %, respectivement, durant une période aussi récente que les exercices 94-97. Toutefois, l'impact du programme de rénovation interne de la Banque sur les résultats et la pérennité des projets ne sera pleinement manifeste que dans plusieurs années, puisque la durée de vie moyenne d'un projet est de cinq à huit ans. Mais il est peu probable, même à ce stade, que les scores obtenus soient parfaits ; cela est même peu souhaitable : vu le risque inhérent à l'entreprise de développement, pareils scores pourraient indiquer que nous évitons les défis majeurs dans le choix de nos opérations.

Compte tenu de développements extérieurs beaucoup plus favorables que prévu, liés à la reprise financière mondiale, et qui ont eu un effet marqué sur les emprunteurs de la BIRD, le volume des opérations de prêt de l'exercice 00 sera nettement inférieur aux prévisions du début de l'exercice. Des facteurs nationaux — transitions politiques, conflits ou sanctions, et faible efficacité des politiques et des institutions, surtout chez certains emprunteurs à l'IDA — contribuent aussi à expliquer ces résultats. Mais il n'est pas simple de mesurer et d'interpréter la prestation de la Banque, surtout au stade actuel d'émergence de la « nouvelle Banque », une évolution masquée durant les exercices 98-99 par la pointe d'activité liée aux opérations de prêt engagées en rapport avec la crise. Les grosses opérations d'ajustement mises à part, l'échelle moyenne des projets est en baisse, compte tenu de la priorité accrue accordée par la Banque au secteur social et à la lutte contre la pauvreté et de la part croissante des prêts à des programmes évolutifs. Contrairement aux périodes précédentes, l'institution prête désormais davantage attention à la qualité des opérations, au dialogue sur les orientations avec les pays et aux résultats sur le terrain qu'au volume de prêts en soi.

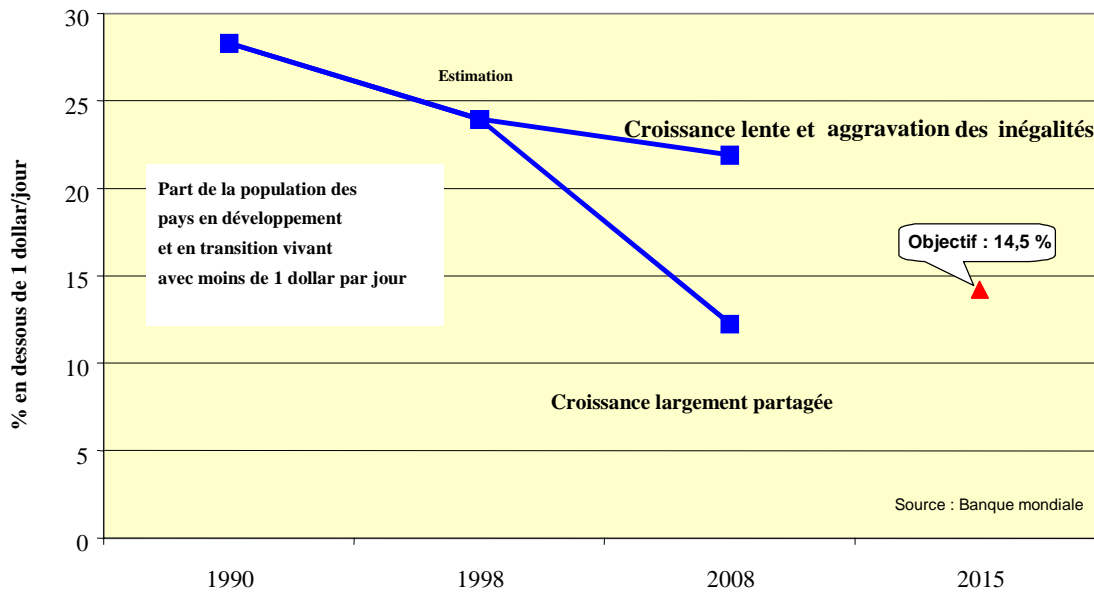
Capacité financière de la BIRD

Le Comité du développement a examiné à l'automne dernier un rapport récapitulatif sur la capacité financière de la BIRD qui l'a amené à conclure que l'assise financière de la Banque demeure solide. Les ministres ont également constaté que l'absence relative de souplesse de la structure actuelle risque d'empêcher la Banque de répondre au mieux aux demandes dont elle pourrait faire l'objet à l'avenir, et notamment de l'empêcher de traiter le problème de la pauvreté chez certains des plus gros emprunteurs de la Banque. Nous continuons de suivre de très près la situation de nos finances et nous étudions toutes les options possibles pour tirer le parti maximum de nos ressources d'une manière prudente. Bien que nos finances demeurent solides, il se peut qu'il nous soit difficile à un moment donné de répondre aux besoins de nos emprunteurs ; nous devons alors envisager d'augmenter notre capital.

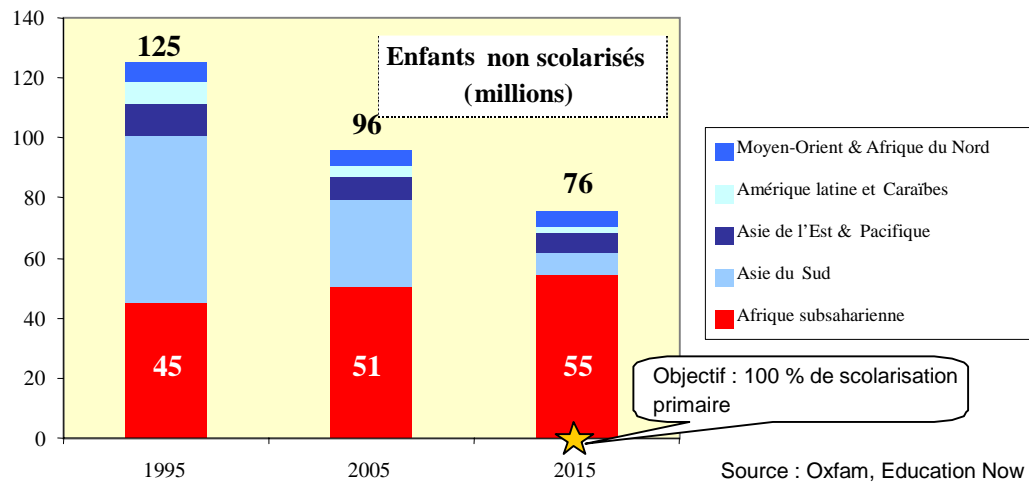
7. L'avenir

Atteindre les objectifs de développement que nous nous sommes fixés est une entreprise énorme. Les progrès enregistrés à ce jour demeurent trop lents pour permettre la réalisation des Objectifs internationaux du développement fixés pour 2015. Nous progressons dans certains domaines, mais il reste de vastes chantiers. Leur réalisation exigera une poursuite de la collaboration entre les institutions, les bailleurs de fonds et les pays en développement. Je suis convaincu qu'ensemble nous pouvons exploiter au mieux nos atouts respectifs, et relever ainsi les défis qui nous attendent.

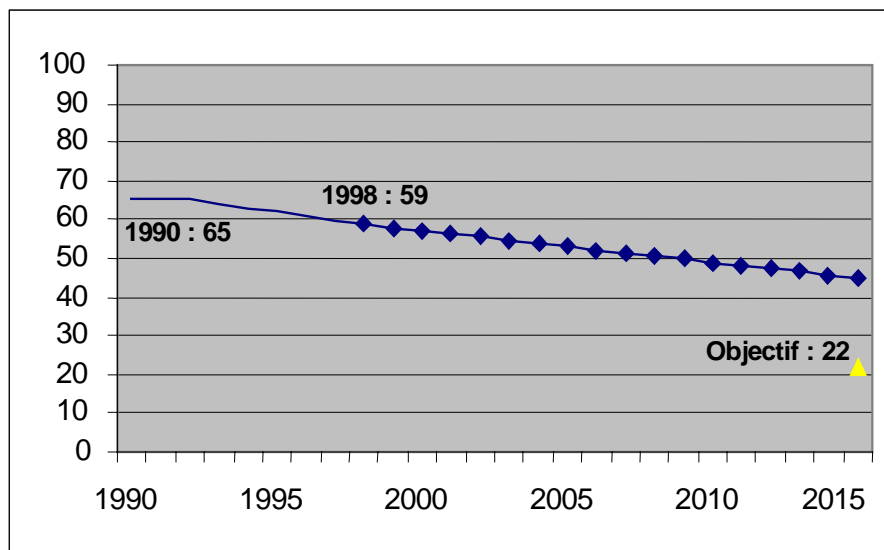
Avec une croissance lente et une aggravation des inégalités, les objectifs de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints en 2015



Selon les tendances actuelles, ni l'objectif concernant l'enseignement primaire...



...ni l'objectif concernant la mortalité infantile ne seront atteints



1990-1998 : Taux de mortalité infantile pour 100 naissances vivantes

1998-2015 : Tendance actuelle

Nombre de gens ayant moins de 1 dollar par jour pour vivre et indice de pauvreté dans les pays en développement et en transition, selon les scénarios de croissance lente et d'aggravation des inégalités (scénario A) et de croissance largement partagée (scénario B), 1998 et 2008

Région	Nombre de gens ayant moins de 1 dollar par jour			Indice de pauvreté (%)		
	1998 (est.)	2008 Scénario A	2008 Scénario B	1998 (est.)	2008 Scénario A	2008 Scénario B
Afrique subsaharienne	290,9	406,2	329,8	46,3	51,5	41,8
Amérique latine et Caraïbes	78,2	130,8	74,7	15,6	22,9	13,1
Asie de l'Est et Pacifique (sauf Chine)	278,3	182,8	72,1	15,3	9,2	3,6
	65,1	58,3	18,2	11,3	9,2	2,9
Asie du Sud	522,0	465,0	205,9	40,0	31,0	13,7
Europe de l'Est et Asie centrale	24,0	45,7	7,4	5,1	9,6	1,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,5	11,4	4,7	1,9	3,3	1,4
Total	1 198,9	1 241,8	694,7	24,0	21,9	12,3
(sauf Chine)	985,7	1 117,3	640,8	26,2	25,9	14,9

Source : Banque mondiale, Global Economic Prospects 2000

Nombre de gens ayant moins de 2 dollars par jour pour vivre et indice de pauvreté dans les pays en développement et en transition, selon le scénario de croissance lente et d'aggravation des inégalités (scénario A) et de croissance largement partagée (scénario B), 1998 et 2008

Région	Nombre de gens ayant moins de 2 dollars par jour			Indice de pauvreté (%)		
	1998 (est.)	2008 Scénario A	2008 Scénario B	1998 (est.)	2008 Scénario A	2008 Scénario B
Afrique subsaharienne	474,8	604,2	568,0	75,6	76,6	72,0
Amérique latine et Caraïbes	182,9	227,3	183,9	36,4	39,8	32,2
Asie de l'Est et Pacifique (sauf Chine)	892,2	632,0	482,7	49,1	31,8	24,3
	260,1	218,3	169,8	45,0	34,5	26,8
Asie du Sud	1 095,9	1 083,0	945,4	84,0	72,2	63,0
Europe de l'Est et Asie centrale	92,9	100,8	46,3	19,9	21,2	9,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	62,4	74,7	47,8	21,9	21,7	13,9
Total	2 801,0	2 721,9	2 274,1	56,0	48,0	40,1
(sauf Chine)	2 168,9	2 308,2	1 961,2	57,6	53,5	45,5

Source : Banque mondiale, Global Economic Prospects 2000

Notes : Selon le scénario A – *croissance lente et aggravation des inégalités* –, la réduction du nombre total de pauvres est peu sensible, comme c'est le cas depuis 10 ans ; le scénario B – *croissance largement partagée* – indique ce qui peut être réalisé si la combinaison appropriée de politiques et d'interventions débouche sur une croissance durable, sans aggravation des inégalités.